



DECISION N° 2022-05
du 5/07/2022

Le Maire de Mamers,

En vertu de la délibération 2020/035 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

DECIDE de fixer le prix de la redevance du stand de M. Meslet Fabien – n°1054 - 22 Rue François Monier – CS 62813 – 72028 Le Mans Cedex 2, à 45 € pour la soirée du 14 juillet 2022.

Fait et publié à Mamers, le 05/07/2022

Le Maire,

Frédéric BEAUCHEF